



Bulletin d'adhésion **DANSEUR** 2025 / 2026

Nom : Prénom :

☰ Adresse / code postal / Ville :

Portable 📞 : _____

@ email : _____ @ _____

Niveau 1 ☐ ROCK ☐ •SALSA ☐ •BACHATA ☐ •KIZOMBA
☐ •SALON

Niveau 2) ☐ ROCK ☐ •SALSA ☐ •BACHATA ☐ •KIZOMBA
☐ SALON (en couple)

Les « niveaux 2 » seront validés par les professeurs.

TRES IMPORTANT : ECRIRE EN MAJUSCULES (le plus lisiblement possible)

- fournir un certificat médical d'aptitude à la danse datant de moins de trois mois,

- les cotisations ne sont ni cessibles, ni remboursables (voir article 5 du règlement)

- facilités éventuelles de paiement en trois chèques débités à un mois d'intervalle, à partir de la fin du mois de septembre

Danse dans la Joie !!! la Bonne Humeur !!!

DECLARE (ENT) AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS D'ADHESION, ETRE EN BONNE SANTE POUR LA PRATIQUE DE LA DANSE, FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL ET ACCEPTE (ENT) LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Le _____ à _____ SIGNATURE (*)
e

(*) Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé »



Bulletin d'adhésion **DANSEUSE** 2025 / 2026

Nom : Prénom :

☰ Adresse / Code Postal / Ville :

📞 : _____

@ email : _____ @ _____

Niveau 1 ☐ ROCK ☐ •SALSA ☐ •BACHATA ☐ •KIZOMBA
☐ •SALON

Niveau 2 ☐ ROCK ☐ •SALSA ☐ •BACHATA ☐ •KIZOMBA
☐ SALON (en couple)

Les « niveaux 2 » seront validés par les professeurs.

TRES IMPORTANT : ECRIRE EN MAJUSCULES (le plus lisiblement possible)

- fournir un certificat médical d'aptitude à la danse datant de moins de trois mois,

- les cotisations ne sont ni cessibles, ni remboursables (voir article 5 du règlement)

- facilités éventuelles de paiement en trois chèques débités à un mois d'intervalle, à partir de la fin du mois de septembre.

Danse dans la Joie !!! la Bonne Humeur !!!

DECLARE (ENT) AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS D'ADHESION, ETRE EN BONNE SANTE POUR LA PRATIQUE DE LA DANSE, FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL ET ACCEPTE (ENT) LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Le _____ à _____ SIGNATURE (*)

(*) Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé »



Veuillez cocher la formule que vous avez choisie
Ne pas découper SVP la double feuille

COTISATION ANNUELLE : Adhésion incluse

Formule Nombre de cours	Solo	Couple
☐ 1 cours	210	360
☐ 2 cours	260	430
☐ 3 cours	300	470
☐ 4 cours et plus	330	480

Choix : Niveau 1 ☐ Nb de cours Couple ☐ Solo ☐
Niveau 2 ☐ Nb de cours Couple ☐ Solo ☐

Lundi ☐ ROCK 1 : 20h00/21h00 - ☐ ROCK 2 : 21h00/22h00
Mercredi ☐ SALSA 1 : 19h30/20h25 ☐ Kiz 2 : 20h30/21h15 ☐ Salsa 2 : 21h20/22h15
Jeudi ☐ BACHATA 1 : 20h00/20h55 ☐ Kiz 1 : 21h00/21h45 ☐ BACHATA 2 : 21h50/22h35
Samedi (1/2) ☐ SALON 1 : 14h00/15h30 ☐ SALON 2 : 15h30/17h00

Les cours de danse pratiqués au sein de l'ADL, sont des danses à deux. Le conseil d'administration de l'ADL tient à respecter un équilibre entre les partenaires, « Guideurs » et « Danseuses » afin d'assurer la bonne tenue des cours au sein de l'association.

Les cours sont donnés de septembre à juin (année scolaire) et hors jours fériés – soumis à autorisation de la mairie.
Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver et de printemps, les cours sont maintenus uniquement la première semaine – soumis à autorisation de la mairie.

Veuillez cocher la formule que vous avez choisie
Ne pas découper SVP la double feuille

COTISATION ANNUELLE : Adhésion incluse

Formule Nombre de cours	Solo	Couple
☐ 1 cours	210	360
☐ 2 cours	260	430
☐ 3 cours	300	470
☐ 4 cours et plus	330	480

Choix : Niveau 1 ☐ Nb de cours Couple ☐ Solo ☐
Niveau 2 ☐ Nb de cours Couple ☐ Solo ☐

Lundi ☐ ROCK 1 : 20h00/21h00 - ☐ ROCK 2 : 21h00/22h00
Mercredi ☐ SALSA 1 : 19h30/20h25 ☐ Kiz 2 : 20h30/21h15 ☐ Salsa 2 : 21h20/22h15
Jeudi ☐ BACHATA 1 : 20h00/20h55 ☐ Kiz 1 : 21h00/21h45 ☐ BACHATA 2 : 21h50/22h35
Samedi (1/2) ☐ SALON 1 : 14h00/15h30 ☐ SALON 2 : 15h30/17h00

Les cours de danse pratiqués au sein de l'ADL, sont des danses à deux. Le conseil d'administration de l'ADL tient à respecter un équilibre entre les partenaires, « Guideurs » et « Danseuses » afin d'assurer la bonne tenue des cours au sein de l'association.

Les cours sont donnés de septembre à juin (année scolaire) et hors jours fériés – soumis à autorisation de la mairie.
Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver et de printemps, les cours sont maintenus uniquement la première semaine – soumis à autorisation de la mairie.